

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2023

## 10. Crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour la réalisation d'un projet d'assainissement et de stabilisation de la berge à St-Joux comprenant la remise en état de l'aménagement paysager du secteur – Décompte final: information (C. Ferrier)

---

### Explications

Lors de sa séance du 17 juin 2020, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour l'assainissement et la stabilisation de la berge à St-Joux comprenant également la remise en état de l'aménagement paysager.

Le montant des travaux estimés par le bureau MFR Géologie – Géotechnique SA en charge du projet se décomposait comme suit (montants TTC) :

<b>Assainissement et stabilisation de la berge</b>	
Honoraires d'ingénieurs	CHF 40'926.00
Travaux	CHF 400'644.00
Divers et imprévus	CHF 43'080.00
<b>Total des travaux de stabilisation et d'assainissement</b>	<b>CHF 484'650.00</b>
<b>Remise en état de l'aménagement paysager</b>	
Travaux	CHF 90'0000.00
<b>Total remise en état aménagement</b>	<b>CHF 90'000.00</b>
<b>Total demande de crédit</b>	<b>CHF 574'650.00</b>

Des essais d'ancrage et les travaux préparatoires ont été effectués en 2021. En raison de la reprise des activités de construction après la pandémie de COVID, notamment en Chine, les palplanches prévues pour la stabilisation des berges n'étaient plus livrables dans les délais du chantier. De plus, à partir du mois de mars 2021, le prix de l'acier a explosé. Il est passé de CHF 700.00/t en novembre 2020 à CHF 1'660.00/t en juin 2022. Le bureau d'ingénieurs a modifié son projet afin d'utiliser les palplanches disponibles sur le marché, mais aussi pour réduire les coûts du projet sans préjudice la sécurité de la stabilisation. Cette évolution du prix de l'acier a eu une influence certaine sur le projet, toutefois, le budget global a pu être respecté.

La mise en place des palplanches pour la stabilisation de la berge a débuté en février 2022 et s'est terminée en mai 2022.

Les déchets qui s'étaient déposés au fond du lac lors de l'éboulement ont été ramassés par des plongeurs et évacués.

Les travaux pour la remise en état de l'aménagement paysager se sont déroulés en 2 étapes, en automne 2021 pour la partie du talus et au printemps 2022 pour le chemin au bord du lac. Du mobilier a été mis en place par la suite.

Les montants TTC des études et des travaux se présentent comme suit :

<b>Assainissement et stabilisation de la berge</b>	
Honoraires d'ingénieurs	CHF 45'839.30
Travaux d'assainissement et de stabilisation	CHF 442'834.90
Taxes (permis de construire)	CHF 2'380.00
<b>Total assainissement et stabilisation</b>	<b>CHF 491'054.20</b>
<b>Remise en état de l'aménagement paysager</b>	
Travaux	CHF 86'676.45
<b>Total aménagement paysager</b>	<b>CHF 86'676.45</b>
<b>Total</b>	<b>CHF 577'730.65</b>
Subvention du Service de l'environnement	CHF 217'635.00
<b>Montant à la charge de la commune</b>	<b>CHF 360'095.65</b>

Le crédit d'engagement global a été légèrement dépassé. Toutefois, la subvention pour la stabilisation de la berge et l'évacuation des déchets au fond du lac accordée par le Service de l'environnement permet d'obtenir un résultat positif.

### **Conclusion**

Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 574'650.00 TTC n'accuse aucun dépassement.

CONSEIL MUNICIPAL